



MÉMOIRE DE LA VILLE DE MASCOUCHE SUR LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA

MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT (BAPE)



MÉMOIRE DE LA VILLE DE MASCOUCHE SUR LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA

Ville de Mascouche

Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

VERSION FINALE

Adopté par le conseil municipal le 11 avril 2016 / Résolution 160411-32

Document rédigé par la division environnement
du Service de l'aménagement du territoire de la ville de Mascouche

Le 11 avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	4
INTRODUCTION	5
LE PROJET ÉNERGIE EST	6
LES IMPACTS ET LES RISQUES D'ÉNERGIE EST	7
1. Altération des milieux protégés par la Ville, la MRC et la CMM.....	7
2. Accroissement du morcellement du territoire de la ville	8
3. Alimentation en eau potable	9
4. Traverses de cours d'eau	10
5. Risques et nuisances de la station de pompage	11
AUTRES ASPECTS PRÉOCCUPANTS	13
6. Absence d'évaluation environnementale comparative des impacts des différents tracés.....	13
7. Mesures d'urgence	14
7.1 Définition du programme de gestion des mesures d'urgence	14
7.2 Portée et ressources du programme de mesures d'urgence.....	15
8. Bilan de sécurité et de qualité de construction préoccupant	16
9. Émission de gaz à effet de serre	17
CONCLUSION	19
Annexe.....	20

MISE EN CONTEXTE

Le projet Énergie Est de TransCanada PipeLines Ltée (ci-après « TransCanada ») vise à convertir un gazoduc existant entre l'Alberta et la frontière du Québec et à le prolonger par un nouvel oléoduc reliant les raffineries situées au Québec à une raffinerie et un terminal maritime à Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Cet oléoduc permettrait de transporter 1,1 million de barils par jour de pétrole de schiste en provenance du Dakota du Nord, de bitume dilué (*dilbit*) et de pétrole synthétique (*syncrude*) en provenance de l'Alberta.

L'oléoduc Énergie Est doit traverser le territoire de la ville de Mascouche. Le 15 décembre 2014, préoccupé par les impacts potentiels de l'oléoduc sur les terres agricoles, les boisés, les milieux humides et les cours d'eau du territoire, le conseil avait alors adopté la résolution 141245-43, formulant sept (7) demandes auprès de TransCanada (TCPL), l'Office national de l'énergie (ONÉ) et le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

N'ayant pas eu les réponses aux demandes de sa résolution, le Conseil municipal, lors de sa séance du conseil du 23 février 2015, adoptait une nouvelle résolution, 150223-32, s'opposant définitivement à la demande de TransCanada d'installer un oléoduc sur son territoire.

La Ville de Mascouche a déposé un mémoire à l'intention de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de son processus de consultation publique. Le conseil municipal a adopté ce mémoire par la résolution 150914-31.

Nous remercions le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de nous permettre d'exposer les raisons qui incitent la Ville de Mascouche à s'opposer au projet.

INTRODUCTION

La Ville de Mascouche est située dans la MRC Les Moulins dans Lanaudière, voisine de Terrebonne, Repentigny, L'épiphanie et Saint-Roch de l'Àchigan. Elle compte 46 346 résidents. Elle est la dixième ville en importance dans la CMM en termes de population et la septième en termes de superficie. L'économie de la ville de Mascouche repose non seulement sur le commerce et l'industrie, mais également sur un secteur agrotouristique important et prioritaire.

La ville est traversée par la rivière Mascouche et la rivière Saint-Pierre qui serpentent respectivement du sud vers l'est et du nord vers le sud. Les milieux naturels représentent près de 37 % du territoire total de la ville. La majorité d'entre eux font partie des bois et corridors forestiers métropolitains et plusieurs font partie d'écosystèmes prioritaires identifiés par la MRC Les Moulins, la Fondation de la Faune et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

La Ville a entrepris, en 2014, les démarches qui la mèneront à l'adoption du premier Plan directeur des milieux naturels. L'inventaire, la caractérisation et l'évaluation des milieux naturels déjà réalisés (SMi, 2014¹) ont mis en évidence des milieux humides, des communautés végétales et des peuplements forestiers de grande valeur écologique, la plupart situés dans les bois et corridors forestiers métropolitains. Soucieuse de leur préservation au bénéfice de la communauté, la Ville élabore actuellement une stratégie de conservation pour préserver ces milieux naturels de grande valeur. Déjà, elle a mis sur pied un zonage de conservation qui englobe plusieurs des milieux naturels qu'elle entend protéger.

L'oléoduc Énergie Est menace les milieux naturels et le secteur agrotouristique de Mascouche, génère des nuisances et présente des risques potentiels pour l'environnement et la sécurité et ceci, pour des bénéfices négligeables pour la communauté mascouchoise.

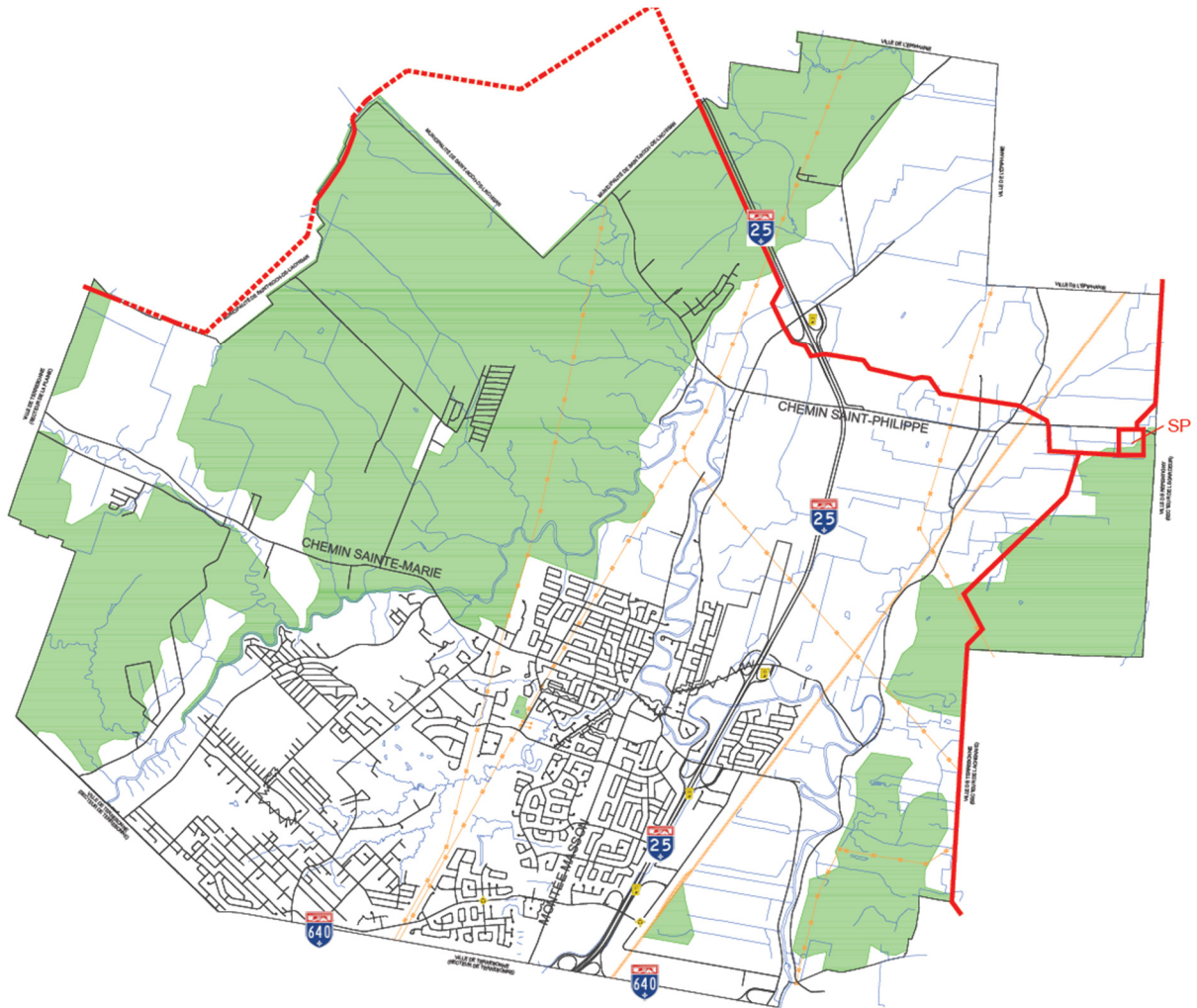
¹ SMi, 2014 - Plan directeur des milieux naturels de la ville de Mascouche

LE PROJET ÉNERGIE EST

Dans sa demande à l'ONÉ, TransCanada prévoit l'installation, sur le territoire de Mascouche, d'une conduite principale, d'une station de pompage et de deux (2) vannes de sectionnement de part et d'autre de la station et finalement, d'une conduite latérale vers Montréal – Est.

Selon le tracé modifié de TransCanada, déposé à l'ONÉ le 17 décembre 2015, la conduite principale et la conduite latérale parcouraient environ 17,74 km sur le territoire de la ville, dont 4,65 km en terrain boisé, 0,02 km en milieu humide et 13,07 km en terre agricole.

La station de pompage occuperait une superficie de 9,9 hectares.



Le tracé de l'oléoduc traverse le boisé de Mascouche – Saint-Roch, le Boisé du Sentier de la Presqu'île, des écosystèmes dont la conservation est jugée prioritaire par la MRC Les Moulins de même que par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et la Fondation de la Faune du Québec.

Le tracé traverse plus largement les bois et corridors forestiers métropolitains établis par la Communauté métropolitaine de Montréal.

LES IMPACTS ET LES RISQUES D'ÉNERGIE EST

La Ville de Mascouche s'oppose catégoriquement à l'installation de conduites et d'une station de pompage du projet Énergie Est sur son territoire pour les raisons suivantes :

1. Altération des milieux protégés par la Ville, la MRC et la CMM

À Mascouche, la conduite principale et la conduite secondaire d'Énergie Est traverserait environ 6 800 m des corridors forestiers métropolitains identifiés au PMAD de la CMM. L'objectif 3.1 du PMAD vise à « Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal » et s'articule autour de la protection et de la mise en valeur des bois et des corridors forestiers métropolitains et des milieux humides (CMM, 2013²). Les bois et corridors forestiers métropolitains sont également identifiés Écosystèmes prioritaires de la MRC Les Moulins.

Selon l'inventaire des milieux naturels de la ville (SMⁱ, 2014³) et la mise à jour déposée le 17 décembre 2015 à l'ONÉ par TransCanada, la conduite traverserait désormais 4 650 m de milieux forestiers identifiés au Plan directeur des milieux naturels de la Ville de Mascouche.

Parmi ces milieux forestiers, plusieurs ont déjà un statut de conservation au niveau municipal. En effet, la conduite traverserait des terrains actuellement zonés « conservation » en vertu de la réglementation municipale sur plus de 6000 mètres. La présence du zonage de conservation municipal n'a pas été utilisée par Trans-Canada dans la détermination du tracé optimal de l'oléoduc Énergie Est.

La Ville de Mascouche a identifié, dans son Plan directeur des milieux naturels (PDMN; SMⁱ, 2014), des milieux naturels d'une grande valeur écologique qui seraient traversés par l'oléoduc :

- Des peuplements forestiers de valeur écologique élevée et très élevée.
Ces peuplements correspondent à :
 - Une érablière à érables à sucre de plus de 70 ans (peuplement P009 au PDMN)
 - Une érablière rouge avec érables à sucre de plus de 70 ans (peuplement P258 au PDMN)
 - Feuillus intolérants à l'ombre de 30 à 70 ans (peuplement P369 au PDMN)

- Un milieu humide de valeur écologique élevée.
 - Ce milieu humide correspond à une tourbière boisée (milieu humide 191 au PDMN)

Les peuplements forestiers et les milieux humides affectés font partie intégrante de corridors écologiques identifiés au Plan directeur des milieux naturels de la Ville de Mascouche. La fragmentation de ces corridors, créée par le déboisement permanent et temporaire lié à la mise en place de l'Oléoduc Énergie Est, fragilise les fonctions écologiques de ces corridors, notamment pour la faune aviaire.

Les impacts sur les milieux naturels du projet Énergie Est sont inacceptables pour la Ville de Mascouche :

² CMM, 2013 - Identification et protection des bois et corridors forestiers métropolitains - Document de référence, page 5.

⁴ SMⁱ, 2014 - Plan directeur des milieux naturels de la ville de Mascouche Annexe 12 - Tableaux de l'intérêt et de la valeur écologique des milieux naturels

- Un déboisement de 4650 m sur une largeur de 60 m (note⁴) ;
- Une altération de la beauté visuelle du paysage et une réduction de l'habitat faunique, ce qui fragiliserait les boisés en augmentant leur périmètre soumis aux vents et aux intempéries ;
- Le déboisement nécessaire pour la construction pourrait totaliser 27,9 hectares de forêt ;
Le déboisement permanent dans l'emprise pourrait totaliser 11,6 hectares de forêt ;
La valeur des services écologiques (définition⁵) de ces milieux atteint plus de 8,7 M \$ sur un horizon de 50 ans, selon les valeurs définies pour le boisé de Mascouche par Centre d'étude de la forêt de l'Université du Québec à Montréal (Angers et coll., 2014⁶). (Calcul⁷)
- Les milieux humides, particulièrement les tourbières, sont difficiles à nettoyer en cas de déversement de pétrole. TransCanada reconnaît ce problème. Elle déclarait dans sa demande à l'ONÉ, « ... les efforts d'intervention et de restauration dans des terres humides risquent de causer des effets néfastes en raison des perturbations liées à la présence d'équipement de construction et de nettoyage. Par conséquent, il faut soupeser les avantages et les désavantages de chacune des méthodes d'assainissement, y compris la possibilité de ne pas intervenir activement... » (Stantec et al, 2014⁸).

Pour ces raisons, la Ville de Mascouche s'oppose à la construction, par TransCanada, d'une conduite principale, d'une conduite latérale et d'une station de pompage qui nécessiteraient, en tout ou en partie, la coupe de milieux forestiers et qui empièteraient à l'intérieur de milieux humides.

2. Accroissement du morcellement du territoire de la ville

Le territoire de Mascouche est parcouru par cinq (5) lignes de transport d'électricité et un poste de transformation, auxquels s'ajouteront deux (2) nouvelles lignes, Chamouchouane-Bout-de-l'Île à 735 kV et la Ligne Le Gardeur – St-Sulpice à 120 kV (MRC Les Moulins, 2014⁹). Mascouche est également traversée par le gazoduc Trans-Québec et Maritime (TQM) dans sa portion sud.

À ces infrastructures de transport, Énergie Est ajouterait une conduite principale, une conduite latérale et une station de pompage.

Les infrastructures de transport d'énergie découpent et morcellent le territoire. En plus d'avoir des impacts au niveau de la qualité des paysages, elles créent des entraves à la réalisation de liens routiers, cyclables ou de tout autre accès qui favorisent l'unité du territoire et la fluidité des déplacements. De plus, la présence des infrastructures de transport limite les usages possibles sur une portion du territoire,

⁴ Note : 20 à 25 m d'emprise permanente, 15 à 20 m d'aire de travail temporaire et 20 à 25 m d'aires de travail temporaire selon TransCanada 2015 (PR-Résumé-Global : Projet Oléoduc Énergie Est de Trans Canada – section Québécoise)

⁵ Les services écologiques sont les services fournis aux humains par les écosystèmes naturels. N'étant généralement pas négociés sur les marchés financiers, ces services sont rarement considérés par les outils économiques conventionnels et sont trop souvent ignorés dans les analyses de planification et développement

⁶ Angers V., Tittler R., Carpentier S., Alam M. et Messier C. 2014. Plan directeur des forêts du parc du Grand Coteau - Université du Québec à Montréal, Centre d'étude de la forêt, page 114

⁷ Selon Angers et coll., valeur de 14 396 \$ par hectare par année en 2013 ce qui équivaut à 14 978 \$ en 2015. $4\ 650\ m \times 25\ m / 10\ 000\ m^2/ha \times 14\ 978\ \$ \times 50\ ans = 8,7\ M\$$

⁸ Stantec & UDA inc. pour le compte de TransCanada - sept. 2014 - Évaluation environnementale stratégique (ÉES) - vol.6, page 3-27

⁹ MRC Les Moulins, 2014 - Carte des infrastructures de transport d'énergie.

les servitudes ne pouvant généralement pas accueillir d'autres infrastructures en plus de limiter les usages possibles en périphérie.

Ajouter de nouvelles infrastructures de transport d'énergie, dont les emprises découpent et morcellent le territoire, est devenu inacceptable pour la Ville :

- La MRC Les Moulins est la deuxième MRC de la couronne nord du plus haut taux de superficie de son territoire consacré aux emprises des corridors d'énergie. Avec les nouvelles installations, la MRC Les Moulins passera au premier rang de ce palmarès peu envié ;
- Le territoire de la ville serait littéralement entaillé en une douzaine de parcelles par les emprises des corridors d'énergie, ce qui entrave la mise en œuvre de plan d'aménagement intégré et cohérent du territoire et limite le développement de la ville.

Conséquemment, la Ville de Mascouche s'oppose à la construction, par TransCanada, d'une conduite principale, une conduite latérale et une station de pompage qui augmenterait le morcellement du territoire.

3. Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de Mascouche est assurée par la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) qui puise l'eau dans la rivière des Mille Îles à la hauteur de Terrebonne.

Plusieurs citoyens puisent aussi leur eau à partir de puits individuels de surface ou artésiens.

Une étude (Savaria, 2015)¹⁰, commandée par la CMM, a démontré que le panache d'un déversement de l'oléoduc Énergie Est, au niveau de la traversée de la rivière des Outaouais, atteindrait la prise d'eau de la RAIM, alimentant Terrebonne et Mascouche, en quelques dix (10) heures en période de crue, obligeant la fermeture de la prise d'eau et coupant ainsi la Ville de son approvisionnement en eau.

À ce jour, TransCanada n'a pas réalisé d'analyse de vulnérabilité de la nappe phréatique sur le territoire de la MRC Les Moulins et, plus spécifiquement, sur l'emplacement prévu de la future station de pompage. Or, à l'ouest de Mascouche, sur la pointe nord-ouest de Terrebonne, la vulnérabilité DRASTIC des nappes captives va de faible à modérée atteignant l'indice 103 (Duchaîne, 1995¹¹). Aux limites est de Mascouche, dans la MRC L'Assomption, près de la station de pompage projetée, la vulnérabilité selon la méthode McCormark est élevée (TCP, 4 juin 2015¹²). Il est possible que les indices de vulnérabilité constatés aux limites des territoires voisins s'étendent au territoire de Mascouche. Cet élément aurait dû être considéré dans le choix de l'emplacement de la station de pompage.

TransCanada n'a pas non plus réalisé d'analyse d'impact sur les prises d'eau des municipalités de la CMM dans le cas de déversement dans la rivière des Outaouais et dans la rivière des Mille Îles et, plus spécifiquement, sur les prises d'eau de la RAIM servant à alimenter la ville.

¹⁰ Savaria, 2015 - Rapport technique : Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada - Impacts d'un déversement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

¹¹ Duchaine, 1995 -Atlas hydrologique de Mirabel - Indice de vulnérabilité DRASTIC (nappe captive) - AGÉOS & INRS-Eau, tableau 12

¹² TransCanada, 4 juin 2015 - Présentation au sous-comité technique de la CMM

Parce que beaucoup de citoyens de Mascouche puisent leur eau potable à partir de puits de surface et artésiens et que Transcanada n'a pas fait la démonstration que les zones de vulnérabilité de la nappe phréatique ont été prises en compte dans l'élaboration du tracé sur le territoire de la MRC Les Moulins, la Ville de Mascouche s'oppose à la construction, par TransCanada, d'une conduite principale, une conduite latérale et une station de pompage.

4. Traverses de cours d'eau

Selon le tracé modifié de TransCanada, déposé à l'ONÉ le 17 décembre 2015, la conduite principale traverserait 19 cours d'eau et la conduite latérale traverserait 26 cours d'eau distincts sur le territoire de la Ville de Mascouche. Plus particulièrement, l'oléoduc Énergie Est traverserait les neuf (9) bras du ruisseau Cabane ronde et le ruisseau Grande Prairie, des cours d'eau classifiés à géorisque de glissement de terrain. (Golder, 2014¹³). Or, les glissements de terrain sont parmi les plus grands risques de rupture d'oléoduc et de déversement majeur. Dans le cas d'Énergie Est, une rupture majeure pourrait laisser échapper plusieurs dizaines de milliers de barils.

L'emprise de l'oléoduc franchirait une zone de glissement de terrain sur 113 m (Golder, 2014 - *Op. cit.*), à quelques centaines de mètres au nord-est du ruisseau Grande prairie qui se jette 1 500 m plus loin, dans la rivière Mascouche. Un déversement majeur dans ce ruisseau, occasionné ou non, par un glissement de terrain, pourrait atteindre en moins de cinq (5) heures le cœur de la zone urbaine de la ville par la rivière Mascouche. L'oléoduc Énergie Est franchirait également 318 m d'une zone de glissement de terrain à risque géodésique (Golder, 2014 - *Op. cit.*), longeant le ruisseau Cabane ronde. Celui-ci se jette dans la rivière Mascouche après un parcours de 5 km en aval des zones résidentielles de la ville. La zone urbaine de Terrebonne, soit 20 km en aval sur la rivière Mascouche, serait alors affectée.

Les conséquences d'un déversement seraient importantes pour la sécurité et la santé de la population. Selon la nature du pétrole et des conditions climatiques, 20 à 50 % du pétrole déversé peut s'évaporer et les gaz peuvent incommoder gravement la population. Le *Michigan Department of Community Health* (MDCH, 2014¹⁴) a révélé que des personnes vivant à proximité du déversement de *dilbit* dans la rivière Kalamazoo ont connu des troubles respiratoires, des nausées, des maux de tête et de l'irritation des yeux associés à une exposition aux vapeurs d'hydrocarbures nécessitant leur évacuation. En plus de leurs effets à court terme, l'exposition à long terme au benzène et aux hydrocarbures aromatiques polycycliques peut être cancérigène.

Lors d'un déversement, des gaz de sulfure d'hydrogène (H₂S) peuvent être libérés. Le sulfure d'hydrogène peut causer une irritation, une insuffisance respiratoire, le coma et la mort, sans nécessairement dégager, à forte dose, une odeur permettant de le détecter (Imperial Oil, 2002). Plus lourd que l'air, il peut s'accumuler dans les dépressions du terrain. La rivière Mascouche est fortement encavée et pourrait connaître ce type d'incident.

¹³ Golder & Associates, - juillet 2014 - Phase II Geologic Hazards Assessment New Build Portion of the Energy East System, page 60

¹⁴Michigan Department of Community Health, 2014. Evaluation of Air Contamination - Kalamazoo River Enbridge Oil Spill

La Ville s'oppose catégoriquement au projet Énergie Est pour les raisons suivantes :

- Un déversement majeur dans les cours d'eau déjà cités engendrerait une importante pollution de la rivière Mascouche et menacerait la santé des citoyens ;
- La rivière Mascouche est caractérisée par une faible vitesse d'écoulement, un parcours sinueux, de nombreux méandres et elle transporte une quantité importante de sédiments agricoles en suspension qui favoriseraient le coulage du bitume, l'un des pires scénarios de pollution.

5. Risques et nuisances de la station de pompage

TransCanada prévoit l'installation d'une station de pompage dans l'est du territoire, à la jonction de la conduite principale et de la conduite latérale vers Montréal-Est, dont les terrains occuperaient 9,1 hectares.

Les stations de pompage de TransCanada présentent des taux de fuites beaucoup plus élevés que la moyenne. Le taux de fuite historique des stations de pompage aux États-Unis est en moyenne de 0,0655 fuite de moins de 50 barils par année par station et de 0,011 fuite de 50 à 1000 barils par année par station. (U.S. Dept. of States, 2014¹⁵). Or, lors de sa première année d'opération, l'oléoduc Keystone de TransCanada a connu onze (11) fuites dans ses 21 stations de pompage, dont une fuite de plus de 50 barils. (State of Nebraska, 2013¹⁶). Cela représente pour Keystone :

- 0,48 fuite de moins de 50 barils par an par station, un taux 7,3 fois plus élevé que la moyenne historique des oléoducs américains et ;
- 0,048 fuite entre 50 et 1000 barils par an par station, un taux 4,4 fois plus élevé, comparé également à la moyenne historique des oléoducs américains.

Keystone aurait connu 24 fuites la deuxième année (Battistony, 2012¹⁷), la plupart dans des stations de pompage.

Même dotées de réservoirs de rétention en cas de fuite et de membranes, les stations de pompage ne peuvent pas toujours retenir les fuites. La station de pompage de TransCanada à Ludden au Dakota du Nord a laissé échapper en 2011, 430 barils sur le terrain de la station et 50 barils sur les terrains agricoles avoisinants (*Op. cit.* State of Nebraska¹⁸).

De plus, les pompes des stations de pompage sont bruyantes et même avec des bruits sous les 50 décibels, des citoyens jusqu'à des distances de plus de 1 700 m se plaignent du son strident émanant du fonctionnement des pompes (Madville Times, 2103¹⁹).

Mascouche s'oppose à l'installation de station pompage d'Énergie Est sur son territoire pour les raisons suivantes :

¹⁵ U.S. Department of States - Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs, 2014 - Final EIS - Keystone XL Project, Chapter 4, Table 4.13-10. Statistiques pour un groupe de 20 stations recalculées pour une station.

¹⁶ State of Nebraska, Keystone XL, Final Evaluation Report - Chapter 6 Pipeline Safety and Potential Spills, page 6-13

¹⁷ Alyssa Battistony, 2012 - Keystone pipeline will spill, study predicts

¹⁸ *Op. cit.* State of Nebraska, page 6-12

¹⁹ South Dakota Madville Times, 2013 - Keystone Pumping Station Annoys Neighbors with Noise ; TransCanada Plants Trees

- La station éliminerait 9,1 hectares de terres agricoles ;
- La fréquence des fuites des stations de pompage de TransCanada est élevée et présente des risques pour les terres agricoles avoisinantes et des nuisances sonores pour les citoyens habitant à proximité ;
- TransCanada n'a pas spécifiquement évalué les taux probables de fuite de ses stations de pompage dans sa demande déposée à l'ONÉ.

AUTRES ASPECTS PRÉOCCUPANTS

Plusieurs autres aspects du projet Énergie Est sont préoccupants pour la Ville de Mascouche.

6. Absence d'évaluation environnementale comparative des impacts des différents tracés

Des méthodes d'analyse multicritères quantitatives permettent d'optimiser les corridors des infrastructures de transport d'énergie en fonction des impacts environnementaux, sociaux et techniques. Or, les différentes variantes de tracé proposées par TransCanada semblent plutôt basées sur des critères qualitatifs, ne permettant pas de minimiser les impacts et de comparer objectivement les différentes variantes entre elles. Les critères de sélections du tracé employés par TransCanada sont²⁰ :

- Privilégier la réutilisation des canalisations existantes, si techniquement acceptable, afin de réduire l'empreinte sur l'environnement.
- Rechercher un parcours qui soit le plus court possible de façon à réduire les superficies requises pour l'implantation des diverses composantes du projet et réduire les coûts de construction et d'exploitation du réseau.
- Favoriser un tracé adjacent à des infrastructures existantes pour aménager l'aire de travail temporaire à l'intérieur des limites de ces emprises, lorsque possible (cas des emprises de pipelines et de lignes électriques et sujet à des ententes à conclure avec les diverses entreprises), et regrouper les infrastructures.
- Éviter les secteurs urbains densément bâtis.
- Éviter les milieux bâtis les plus importants dans les secteurs ruraux.
- Éviter les terres à statut particulier comme les parcs, les aires protégées et les sites historiques.
- Prendre en considération les éléments environnementaux sensibles comme les milieux humides, les érablières et zones riveraines.
- Éviter les zones dont l'importance culturelle pour les Premières Nations a été reconnue.
- Considérer les zones connues pour leur activité sismique.
- Considérer les sites où la présence d'espèces floristiques et fauniques est reconnue selon la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.
- Éviter les zones de terrain instable.
- Réduire le nombre et la complexité des franchissements de cours d'eau.
- Réduire le nombre de franchissements d'infrastructures existantes (route, autoroute, voie ferrée et autres).

Les critères de sélection ne tiennent pas compte de la présence du zonage municipal de conservation et des enjeux liés à la présence de zones écologiquement sensibles. La Ville de Mascouche a réalisé un inventaire et un plan directeur des milieux naturels permettant de comparer entre eux les milieux naturels de la municipalité et d'établir des priorités de conservation en fonction de la valeur écologique de ces milieux, des éco-services rendus et de la valeur sociale leur étant attribuée. Trans-Canada pipeline aurait pu se servir de l'exercice réalisé par la Ville de Mascouche ou réaliser un exercice similaire pour établir un tracé de moindre impact. Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le tracé ne permet pas d'éviter

²⁰ PR-Résumé-Global : Projet Oléoduc Énergie Est de Trans Canada – section Québécoise

les terres à statut particulier et ne prend pas en compte l'ensemble des éléments environnementaux sensibles.

De la même façon, les critères de sélection ne tiennent pas compte de la fragilité de la nappe phréatique.

Aucune information n'est disponible à cet égard pour la ville de Mascouche et pour la MRC les Moulins. TransCanada aurait dû considérer ce critère dans l'évaluation préliminaire des tracés et réaliser les études pour obtenir les informations pertinentes au préalable.

Les modifications de tracé de plus de 50 mètres dans les documents transmis le 17 décembre par TransCanada à l'ONÉ sont au nombre de 117. Selon les informations disponibles, les modifications de tracés ont été réalisées principalement et majoritairement suite à des discussions ou des demandes faites par les propriétaires privés des terrains identifiés pour recevoir l'oléoduc. La Ville de Mascouche est d'avis que, considérant les risques inhérents à une telle infrastructure de transport de pétrole, l'établissement d'un tracé ne peut se faire par des négociations pécuniaires entre une société et un individu. L'établissement du tracé ou ses modifications doivent être justifiés par le bien commun et par des principes de précaution. Aussi, l'emplacement du tracé doit être déterminé en fonction du moindre impact lors de la construction, mais surtout lors d'un éventuel déversement.

Il a été demandé, lors d'une rencontre tenue le 4 juin 2015 avec TransCanada, qu'une évaluation quantitative ou pondérée des impacts environnementaux de chaque tracé proposé soit réalisée. Cette demande a été réitérée par courriel le 30 juin, par le Chef – Division environnement du Service de l'aménagement du territoire de la ville. À ce jour, TransCanada n'a pas présenté d'évaluation des impacts basés sur des critères quantitatifs, pondérés et reconnus, afin d'évaluer les impacts environnementaux de différents tracés ou de leurs modifications. Une caractérisation des tracés à l'aide d'une méthode d'analyse multicritères quantitative, permettrait d'encadrer les discussions dans une perspective d'optimisation du tracé en fonction des impacts environnementaux et des risques pour la sécurité et l'environnement. Cela permettra d'éviter les discussions individualisées et des prises de position incompatibles entre villes ou pour la sécurité des citoyens. La Ville souhaite que seules les propositions de tracés qui tiennent compte des positions communes et concertées par l'ensemble des villes soient retenues par TransCanada.

7. Mesures d'urgence

7.1 Définition du programme de gestion des mesures d'urgence

Les notes d'orientation du Règlement sur les pipelines terrestres (RPT) de l'Office national de l'énergie exigent la définition d'un programme de gestion des mesures d'urgence, basé sur l'identification et la documentation du scénario des pires cas d'urgence probables mettant en cause les produits qui sont employés ou transportés. (ONÉ, 2015²¹)

²¹ONÉ, tel que lue le 20 août 2015 - Notes d'orientation concernant le Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres - Annexe A - Renseignements complémentaires sur le programme de gestion des situations d'urgence - <https://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/gnnb/nshrpln/gdncntnshrplnrgltn-fra.html?pedisable=true#s32>

TransCanada a déposé une évaluation environnementale stratégique, dont les impacts environnementaux du scénario du pire cas probable ont été évalués à partir de la rupture complète de l'oléoduc, laissant échapper 10 000 barils.

Il s'agit d'une évaluation très conservatrice du scénario du pire cas probable ouvrant la voie à un programme de mesures d'urgence sous-estimant les risques. En effet, les oléoducs nord-américains transportant du pétrole des sables bitumineux ont connu un nombre important de fuites depuis 2007,²² dont plusieurs déversements de plus de 20 000 barils, présentés dans le tableau suivant :

Oléoduc	Débit (barils par jours)	Quantité déversée (barils)	Date et localisation
Enbridge 6B	283 000	20 082	2010 - Marshall, Michigan
Plains Midstream, Rainbow	187 000	28 204	2011 - Little Buffalo, Alberta
Nexen Energy ²³	525 000	31 500	2015 - Fort McMurray, Alberta

Ces trois (3) pires déversements représentent une moyenne de 26 630 barils pour des oléoducs ayant un débit moyen de 332 000 barils par jour, soit 30 % du débit d'Énergie Est.

Le BAPE doit exiger que :

- TransCanada se conforme aux exigences des notes d'orientation du RPT et procède à une évaluation environnementale stratégique dont le scénario du pire cas probable tient compte de l'historique des pires déversements et du débit exceptionnellement élevé de l'oléoduc Énergie Est, afin que les véritables impacts soient mis en lumière ;
- Le programme et le manuel de mesures d'urgence soient élaborés en tenant compte du pire cas probable et des conséquences environnementales qui en découlent.

Considérant les débits plus importants des nouveaux oléoducs et de l'augmentation du volume de pétrole déversé, le BAPE et l'ONÉ devraient exiger une augmentation du fonds minimal de garantie des compagnies de pipelines en cas de catastrophe, visée au Projet de Loi C-46, de 1 à 2 milliards de dollars.

7.2 Portée et ressources du programme de mesures d'urgence

Pour les municipalités traversées par l'oléoduc, le tracé proposé est intimement lié à des questions de risques environnementaux et de sécurité pour la population et conséquemment à la portée et aux ressources du programme de mesures d'urgence et à la capacité de TransCanada d'assumer ses responsabilités.

Or, il n'y a pas d'éléments concrets proposés par TransCanada quant aux moyens de communication et de coordination avec les municipalités, d'information quant aux produits déversés, d'avertissement des

²² Crosby, Faya, Groarka, Kanib, Smith, Sullivan & Paviae - 2013 Transporting Alberta Oil Sands Products: Defining the Issues and Assessing the Risks - U.S. Department OF Commerce - National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA)

²³ <http://tarsandssolutions.org/in-the-media/oil-sands-fail-nexen-admits-spill-could-have-gone-undetected-for-two-weeks>

populations, de formation de la sécurité publique, des équipements requis ainsi que des compensations pour les frais encourus par les municipalités.

Il est d'autant plus préoccupant pour les municipalités que ces informations, selon le processus de l'Office national de l'énergie, ne seront disponibles qu'après ses audiences sur le projet.

Le BAPE doit exiger de TransCanada une élaboration de plans de mesures d'urgence spécifiques basés sur les pires cas probables pour chaque municipalité traversée par l'oléoduc.

Le BAPE doit aussi exiger que TransCanada décrive concrètement la portée et les ressources de chacun des plans en relation avec les demandes formulées au point précédent et non pas des plans génériques. Ces plans doivent être disponibles avant les audiences du projet à l'ONÉ.

8. Bilan de sécurité et de qualité de construction préoccupant

TransCanada, malgré ce qu'elle prétend, présente un bilan de sécurité et de construction préoccupant.

La compagnie a commencé à expédier du pétrole de sable bitumineux en 2010, avec son premier oléoduc de liquide, Keystone. Entre 2010 et 2013, cet oléoduc a connu 152 déversements totalisant 70 400 litres (Khalfan *et coll.*, 2015²⁴) pour un taux de plus de dix (10) déversements par 1000 km par an, soit près de 30 fois plus que l'évaluation de la fréquence de déversement d'Énergie Est, qu'elle a estimé à 0,34 par 1000 km par an (TransCanada, 2014²⁵).

TransCanada est avant tout un transporteur de gaz. La compagnie et sa filiale NGTL ont connu 12 fuites majeures de gaz depuis 2007, dont trois (3) incendies et l'explosion du gazoduc Bison au Wyoming en 2011, six mois seulement après sa mise en exploitation (*Op. cit.* Khalfan).

Des points de corrosion externe, atteignant des profondeurs de 78 à 95 % de la paroi, ont été découverts sur le tronçon Sallisbury à Patoka²⁶ de Keystone, deux ans seulement après sa mise en service.

Le tronçon Gulf Coast de Keystone XL, en 2013, a connu d'importants problèmes de construction. Le U.S. Department of Transportation - Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA), lui a signifié plusieurs violations de sa réglementation (PHMSA, 2013²⁷). Les taux de rejets des soudures allaient de 26,8 % à 72,2 % par semaine. Plusieurs dommages causés à la conduite, lors de la mise en terre et une mauvaise application de l'enduit protecteur contre la corrosion, ont été également découverts.

Considérant le bilan de TransCanada, la Ville de Mascouche est d'avis que l'ONÉ devrait :

- Mandater une firme indépendante pour surveiller le programme d'assurance de la qualité de la construction d'Énergie Est ;

²⁴ Mehreen Amani Khalfan *et al.*, Polaris Institute, 2015 - Unplugging the Dirty Energy Economy - A Corporate Profil of the Canadian Pipeline Company TransCanada, page 89.

²⁵ TransCanada PipeLines, 2014 - Évaluation environnementale stratégique - Volume 6 : Incidents et défaillances, page 2-18

²⁶ TCPL Technical Memorandum <http://www.desmogblog.com/sites/beta.desmogblog.com/files/2013-0174%20-%20Second%20Response%20Package%202015.04.09.pdf> (tel que lu le 11 août 2015)

²⁷ PHMSA, 2013. Warning Letter, September 10 and 26, 2013

- Soit plus exigeante quant au programme de gestion de l'intégrité de TransCanada, programme qui doit permettre de prévoir, de prévenir, de gérer et d'atténuer les conditions pouvant avoir une incidence négative sur la sécurité ou l'environnement dans le cadre de la conception, de la construction, de l'exploitation, de l'entretien du pipeline selon sa réglementation des pipelines terrestres (RTP) à l'article 40.

9. Émission de gaz à effet de serre

Le Projet sera un émetteur moyennement important de gaz à effet de serre (440ktd'ég. CO₂ par année). Pendant la construction, le projet est considéré comme un émetteur moyennement important, ce qui correspond à des émissions entre 50 et 1080 kt d'ég. CO₂ annuellement. À elle seule, la station de pompage émettra 30,7 kt ég. CO₂ »/ année lors de la construction.

La Ville de Mascouche s'est dotée d'un plan de réduction des gaz à effet de serre en 2014. Pour la ville de Mascouche, les émissions totales calculées sur la base d'un inventaire réalisé en 2010 sont de 166 kt d'ég. CO₂. Le secteur corporatif (municipal) émet 2,9 kt d'ég. CO₂²⁸. Durant sa construction, la seule station de pompage du Projet prévue à Mascouche représenterait près de 18 % de l'ensemble des émissions de la Ville ! Près de 10 fois plus que les émissions émises par le secteur corporatif !

Les émissions en lien avec le Projet viennent contrecarrer les efforts réalisés par l'administration municipale et les citoyens au cours des dernières années. Les axes stratégiques sur lesquels la Ville de Mascouche souhaite se concentrer sont les suivants :

- Donner l'exemple à la collectivité vis-à-vis du développement durable en mettant en place, dans les pratiques municipales, des actions simples permettant les réductions de GES ;
- Améliorer la performance énergétique de son parc immobilier ;
- Favoriser une saine gestion de l'eau potable ;
- Favoriser une utilisation responsable des ressources énergétiques ;
- Promouvoir les modes de déplacements actifs (vélo, marche, etc.) et alternatifs (autobus, train, etc.) sur son territoire ;
- Rechercher le meilleur compromis entre les investissements requis, les réductions de GES et la période de retour sur investissement tout en favorisant le développement économique de la Ville.

La Ville de Mascouche prône l'utilisation d'une énergie verte et une réduction de la dépendance au pétrole dans les transports. À cet égard, elle s'est dotée d'une flotte de quatre (4) véhicules électriques et compte augmenter ce nombre au cours des prochaines années.

Le projet Énergie Est va à l'encontre des valeurs et des engagements de la Ville de Mascouche en développement durable et plus particulièrement pour la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre. Des efforts plus soutenus devraient être réalisés pour diminuer la dépendance au pétrole. La Ville de Mascouche demande au BAPE de considérer les efforts réalisés par les municipalités contre la

²⁸ Ville de Mascouche, inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) – Plan d'action 2015-2020, révision – Novembre 2014.

dépendance au pétrole et vers l'adoption d'énergies renouvelables en rejetant les fondements du projet Énergie Est qui sont de faciliter l'accès aux ressources pétrolières.

CONCLUSION

La Ville de Mascouche s'oppose catégoriquement à l'installation de conduites et d'une station de pompage du projet Énergie Est sur son territoire.

Le déboisement de milieux naturels protégés et le morcellement du territoire, par une emprise additionnelle, sont inacceptables pour la Ville.

La traversée par l'oléoduc de ruisseaux dans des zones à risque de glissement de terrain et de ruisseaux tributaires, sur une courte distance de la rivière Mascouche, présente un risque de pollution et de sécurité pour la population qui n'est pas acceptable pour la Ville.

La Ville s'oppose à l'installation d'une station de pompage sur son territoire compte tenu du peu d'information sur la vulnérabilité environnementale du site et du taux élevé de fuite des stations de pompage de TransCanada.

La Ville émet des réserves et propose des orientations au BAPE sur plusieurs aspects préoccupants, dont la méthodologie de l'évaluation environnementale du projet, les relations de TransCanada avec les municipalités, les programmes de mesure d'urgence et de gestion de la sécurité de même que les bilans de sécurité et de qualité de construction de TransCanada.

La Ville de Mascouche demande au BAPE de reconnaître les efforts réalisés par les municipalités et la société québécoise pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre en rejetant le projet Énergie Est.

Cartes du parcours sur le territoire de la ville de Mascouche

